

Démarche : tir sanglier avril mai 2025

Organisme : Agriculture Biodiversité Espace Rural

Identité du demandeur

Email

Civilité

Nom

Prénom

Formulaire

Tir du sanglier par les chasseurs en avril et mai 2025

Civilité

Mme

M.

Nom, prénom

Agissant en qualité de

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

Président ACCA

Trésorier ACCA

Secrétaire ACCA

Directeur de tir ACCA

Président Société de chasse

Trésorier Société de chasse

Secrétaire Société de chasse

Directeur de tir Société de chasse

Détenteur du droit de chasse

Nom détenteur plan(s) de chasse (ACCA, Société de chasse ou détenteur du droit de chasse)

tir sanglier avril mai 2025

Adresse

Commune

Adresse électronique

Numéro de téléphone

Numéro plan(s) de chasse sanglier ou chevreuil si GIC

Agissant en qualité de détenteur de droit de chasse sur les parcelles agricoles semées comprises dans le territoire chassable de la (des) commune(s) de

Je sollicite l'autorisation de chasser l'espèce sanglier à l'affût ou à l'approche uniquement, suivant les horaires légaux de chasse pour prévenir les dommages occasionnés aux cultures agricoles, conformément à l'arrêté préfectoral

N°2025/DDT/ABER/53

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Cette demande concerne l'ensemble des membres de l'équipe de chasse qui sont placés sous ma responsabilité.

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Préalablement à toute action de chasse, je m'engage

Cochez la mention applicable

Oui

Non

1 – à coordonner ces interventions avec les bénéficiaires du droit de destruction des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts (ESOD) sur le territoire concerné. À ce titre, je consulte en mairie la liste des personnes bénéficiant du droit de destruction des ESOD.

Cochez la mention applicable

Oui

Non

2 – à la coordination avec le ou les lieutenants de louveterie de mon massif.

Cochez la mention applicable

Oui

Non

tir sanglier avril mai 2025

Je m'engage à appliquer sur tout animal prélevé un dispositif de marquage attribué par la Fédération des Chasseurs de Meurthe-et-Moselle dans le cadre des plans de chasse « sanglier » et de déclarer ce prélèvement sous 48h sur le site de la FDC54, conformément au SDGC.

Cochez la mention applicable

Oui

Non